

DÉPARTEMENT
DES ARDENNES

ARRONDISSEMENT
ET CANTON
DE RETHEL

COMMUNE
DE
COUCY

Conseil Municipal de Coucy

Séance 12 Avril 2013

Présidence : David POTIER, Maire

Présents : Thérèse RIVA, Francine CONNOT, Nadine DELSUC, Gilles MAILLARD, Denis FOSSIER, Emmanuel SIMON

Absents ou excusés : Andrée LARCHER, Daniel LAMBERT, Laurence COULMY

Secrétaire de séance : Gilles MAILLARD

La séance débute à 19H00 par la lecture et l'approbation du compte rendu de la précédente réunion de Conseil Municipal.

COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal le compte administratif et le compte de gestion de la trésorerie 2012. Les principaux postes de charges et de recettes sont commentés. Le Maire indique en synthèse que la situation économique de la commune est satisfaisante.

Le Maire quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Sous la présidence de M. Gilles MAILLARD, 1^{ère} adjoint, les membres du Conseil Municipal, après en avoir discuté, acceptent le compte administratif 2012 présenté par le Maire qui est conforme au compte de Gestion du Trésor Public et qui laisse apparaître un excédent global de clôture de 245 248.61 € soit

- En investissement, un déficit de clôture de 164 039.09 €
- En fonctionnement, un excédent de clôture de 409 287.70 €

Affectation du résultat :

Le Conseil Municipale décide :

- De reporter l'excédent de 245 248.61 € au budget primitif 2013 en fonctionnement
- D'affecter la somme de 164 039.09 € en Investissement

VOTE DES TAXES LOCALES 2013

Le Maire rappelle les taux votés l'an dernier et explique que la fusion des 4 communautés de communes en cours nécessite l'harmonisation de la fiscalité.

Le Maire demande au Conseil de se prononcer sur la neutralité fiscal.

Après en avoir discuté, les membres du Conseil Municipal décident de baisser les taux des taxes communales pour compenser intégralement la variation des taxes intercommunales et donc ne pas augmenter les impôts des habitants en 2013, à savoir :

- Taxe d'habitation : 7.64 %
- Taxe foncière bâti : 9.23 %
- Taxe foncière non bâtie : 14.25 %

À l'unanimité

DEMANDES DE SUBVENTIONS 2013

Les membres du Conseil Municipal décident d'accorder les subventions suivantes, en fonction des demandes reçues :

- 6000 € à l'Association Coucy Sport pour l'ensemble des manifestations de l'année
- 500 € au Club de l'Amitié
- 150 € à l'Association Sportive du collège Vallière, 9 élèves sont concernés.
- 300 € au Collège Vallière, pour les voyages scolaires, 10 enfants sont concernés
- 150 € aux Ancien Combattants

Vote à l'unanimité

BUDGET PRIMITIF 2013

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2013.

Il rappelle les différents investissements programmés et précise que ces investissements ne seront réalisés qu'en fonction du niveau des subventions perçues.

Après en avoir discuté, les membres du Conseil acceptent le Budget Primitif 2013 qui s'équilibre :

- En fonctionnement à 479 600.00 €
- En déficit d'investissement à 486 590.00 €

À l'unanimité

RENOUVELLEMENT CONTRAT AIDE

Le Maire informe le Conseil qu'une demande a été faite auprès de Pôle Emploi pour le renouvellement du contrat aidé actuel. Il précise que les services de l'état ont donné leur accord pour prendre en charge 70% du salaire de l'agent en contrat aidé et propose donc de reconduire ce contrat jusqu'au 20 novembre 2013.

Le Conseil Municipal accepte le renouvellement du contrat.

À l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Mme Connot évoque la vitesse de circulation des véhicules dans la rue Jean-Jaurès.

Après en avoir discuté le Conseil Municipal décide d'installer périodiquement le radar pédagogique rue Jean-Jaurès pour avoir une vision précise de la vitesse de circulation.